

# LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

CST / CSP / CRA **9809**

## ÉTRANGER NÉ EN FRANCE – PREMIÈRE DEMANDE

### Références réglementaires :

- L. 313-11 8° CESEDA ;
- Art. 6 al. 6 de l'accord franco-algérien ;

### Conditions d'octroi :

- être né en France et être âgé de 16 à 21 ans au moment de la demande
- avoir résidé pendant au moins 8 ans de façon continue en France ;
- avoir suivi, depuis l'âge de 10 ans, une scolarité d'au moins 5 ans en France ;
- ne pas constituer de menace pour l'ordre public.

### RECOMMANDATIONS

- Vous devez fournir les **photocopies** de tous les documents ci-dessous.
- Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre de la liste.

### PIÈCES À FOURNIR (photocopies)

- Formulaire de demande de titre de séjour** complété, daté et signé
- Passeport** (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire) et/ou justificatif d'état civil et de nationalité (carte consulaire, carte d'identité nationale ou attestation consulaire comportant l'état civil, la photographie d'identité et la nationalité)
- Extrait d'acte de naissance avec filiation** ou copie intégrale d'acte de naissance.
- Si vous êtes marié / avez des enfants** : extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation et, le cas échéant, titre de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ;
- Justificatif de domicile de moins de six mois** :
  - Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
  - Si vous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz ou d'Internet.
  - Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
- Justificatifs de présence continue en France d'au moins 8 ans** : au moins un document par année de présence en France émanant d'une administration (certificats de scolarité, attestations de services sociaux, etc.)
- Justificatif de suivi, après l'âge de 10 ans, d'une scolarité d'au moins 5 ans dans un établissement français** (certificats de scolarité, bulletins scolaires, etc.)
- 3 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).
- Visa de régularisation : 50 euros en timbres fiscaux**, à acheter sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) ou en bureau de tabac, si vous êtes entré irrégulièrement ou si vous êtes en situation irrégulière.